



Federaal Planbureau

Economische analyses en vooruitzichten

Bureau Fédéral du Plan

Analyses et prévisions économiques

Technische nota over het uitstel van pensionering in het hervormingsscenario HS4_6

Nota gerealiseerd op vraag van de
"Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040"

Note technique sur les reports de départ à la retraite dans le scénario de réforme HS4_6

Note réalisée à la demande de la
« Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »

December 2013 - Décembre 2013

Rapport gerealiseerd door het Federaal Planbureau voor de Commissie Pensioenhervorming 2020-2040

Het Federaal Planbureau heeft sinds midden 2013 een reeks studies en simulaties gerealiseerd op vraag van de Commissie Pensioenhervorming 2020-2040 in het kader van een onderzoeksovereenkomst tussen de FOD Sociale Zekerheid en het Federaal Planbureau.

De Commissie heeft aan het FPB gevraagd om enerzijds bepaalde analyses te maken m.b.t. eerder door het FPB gepubliceerde prospectieve studies en anderzijds een aantal pensioenhervormingsscenario's te simuleren. Die scenario's werden opgesteld door de Commissie en vallen volledig onder haar verantwoordelijkheid. Het FPB heeft bepaalde economische, budgettaire en sociale effecten van die scenario's geraamd aan de hand van zijn verschillende modellen en zijn expertise op dat gebied. Dat gebeurde in zeer korte tijdspannes en rekening houdend met beschikbare kennis inzake het gedrag van oudere werkenden. Gelet op die beperkingen werd bij bepaalde ramingen gebruik gemaakt van vereenvoudigde methodologieën. Ook deze documenten zijn enkel beschikbaar in de oorspronkelijke taal.

Onderstaande lijst geeft een overzicht van de rapporten die werden gerealiseerd in het kader van bovenvermelde werkzaamheden op vraag van de Commissie:

- BUREAU FEDERAL DU PLAN, *"Une estimation à long terme du taux de cotisation d'équilibre implicite des différents régimes de pension "*, Septembre 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Een verdeling van de budgettaire kosten van de vergrijzing tussen de kosten verbonden aan de verlenging van de levensverwachting en de kosten verbonden aan andere demografische factoren - Antwoord op een vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Une décomposition du coût budgétaire du vieillissement entre le coût lié à l'allongement de l'espérance de vie et le coût lié aux autres facteurs démographique - Réponse à une question de la «Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Novembre – November 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen - Studie gerealiseerd op vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Décembre – December 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Technische nota over het uitstel van pensionering in het hervormingsscenario HS4_6 - Nota gerealiseerd op vraag van de*

« Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 » - "Note technique sur les reports de départ à la retraite dans le scénario de réforme HS4_6 - Note réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »", Décembre – December 2013.

- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen (II) en in de overheidssector - Versie met een evaluatie van een bonus-malussysteem - Studie gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »" - "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant (II) et dans la fonction publique - Version intégrant une évaluation d'un système de bonus-malus - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »" -, mars – maart 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "L'évolution des benefit ratios et du taux de pauvreté dans le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport réalisé à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »" – "De evolutie van de benefit ratios en het armoederisico in het referentiescenario van de Studiecommissie voor de vergrijzing - Rapport gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040 »", mai – mei 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, "Koppeling aan de levensverwachting van de belangrijkste parameters in het pensioenregime van de werknemers gedurende de periode 2020-2030 - Liaison à l'espérance de vie des principaux paramètres du régime de pension des travailleurs salariés sur la période 2020-2030", juin – juni 2014.

Rapport réalisé par le Bureau Fédéral du Plan à l'attention de la Commission de réforme des pensions 2020-2040

Le Bureau fédéral du Plan a réalisé depuis la mi-2013 une série d'études et de simulations à la demande et à l'intention de la Commission de réforme des pensions 2020-2040 conformément à un contrat de recherche passé entre le SPF Sécurité Sociale et le Bureau fédéral du Plan.

Dans ce cadre, la Commission a demandé au Bureau fédéral du Plan, d'une part, de réaliser certaines analyses relatives à des études prospectives publiées antérieurement par le Bureau fédéral du Plan, d'autre part, de simuler des scénarios de réforme des pensions. Les scénarios de réforme ont été mis au point par la Commission et sous sa seule responsabilité. Le Bureau fédéral du Plan s'est efforcé d'évaluer certains impacts économiques, budgétaires et sociaux de ces scénarios en mobilisant au mieux ses différents modèles et son expertise sur le sujet, dans des délais très serrés et compte tenu de l'état actuel des connaissances en matière de comportement d'activité des travailleurs âgés. Vu ces contraintes, certaines évaluations ont été réalisées sur la base de méthodologies simplifiées. De même, ces documents ne sont disponibles qu'en langue originale.

Les rapports qui consignent les travaux susmentionnés réalisés à la demande de la Commission sont les suivants:

- BUREAU FEDERAL DU PLAN, *"Une estimation à long terme du taux de cotisation d'équilibre implicite des différents régimes de pension "*, Septembre 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Een verdeling van de budgettaire kosten van de vergrijzing tussen de kosten verbonden aan de verlenging van de levensverwachting en de kosten verbonden aan andere demografische factoren - Antwoord op een vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Une décomposition du coût budgétaire du vieillissement entre le coût lié à l'allongement de l'espérance de vie et le coût lié aux autres facteurs démographique - Réponse à une question de la «Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Novembre – November 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen - Studie gerealiseerd op vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»"- "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»"*, Décembre – December 2013.

- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Technische nota over het uitstel van pensionering in het hervormingsscenario HS4_6 - Nota gerealiseerd op vraag van de « Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»" - "Note technique sur les reports de départ à la retraite dans le scénario de réforme HS4_6 - Note réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 »",* Décembre – December 2013.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Pensioenhervormingsscenario's in de werknemers- en zelfstandigenregelingen (II) en in de overheidssector - Versie met een evaluatie van een bonus-malussysteem - Studie gerealiseerd op vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»" - "Des scénarios de réforme des pensions dans les régimes salarié et indépendant (II) et dans la fonction publique - Version intégrant une évaluation d'un système de bonus-malus - Etude réalisée à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»" –,* mars – maart 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"L'évolution des benefit ratios et du taux de pauvreté dans le scénario de référence du Comité d'étude sur le vieillissement - Rapport réalisé à la demande de la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040»" – "De evolutie van de benefit ratios en het armoederisico in het referentiescenario van de Studiecomissie voor de vergrijzing - Rapport gerealiseerd op vraag van de «Commissie voor de hervorming van de pensioenen 2020-2040»",* mai – mei 2014.
- BUREAU FEDERAL DU PLAN – FEDERAAL PLANBUREAU, *"Koppeling aan de levensverwachting van de belangrijkste parameters in het pensioenregime van de werknemers gedurende de periode 2020-2030 - Liaison à l'espérance de vie des principaux paramètres du régime de pension des travailleurs salariés sur la période 2020-2030",* juin – juni 2014.

Federaal Planbureau

Het Federaal Planbureau (FPB) is een instelling van openbaar nut.

Het FPB voert beleidsrelevant onderzoek uit op economisch, sociaal-economisch vlak en op het vlak van leefmilieu. Hiertoe verzamelt en analyseert het FPB gegevens, onderzoekt het aanneembare toekomstscenario's, identificeert het alternatieven, beoordeelt het de gevolgen van beleidsbeslissingen en formuleert het voorstellen.

Het stelt zijn wetenschappelijke expertise onder meer ter beschikking van de regering, het Parlement, de sociale gesprekspartners, nationale en internationale instellingen. Het FPB zorgt voor een ruime verspreiding van zijn werkzaamheden. De resultaten van zijn onderzoek worden ter kennis gebracht van de gemeenschap en dragen zo bij tot het democratisch debat.

Het Federaal Planbureau is EMAS en Ecodynamische Onderneming (drie sterren) gecertificeerd voor zijn milieubeheer.

url: <http://www.plan.be>

e-mail: contact@plan.be

Overname wordt toegestaan, behalve voor handelsdoeleinden, mits bronvermelding.

Verantwoordelijke uitgever: Henri Bogaert

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Ecodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur responsable : Henri Bogaert

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

Federaal Planbureau

Kunstlaan 47-49, 1000 Brussel

tel. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Technische nota over het uitstel van pensionering in het hervormingsscenario HS4_6

Note technique sur les reports de départ à la retraite dans le scénario de réforme HS4_6

December 2013 - Décembre 2013

Inhoudstafel - Table des matières

1. Introduction	1
2. Bref aperçu méthodologique	2
3. Illustration au travers des départs à la retraite des hommes du régime des travailleurs salariés	3

Lijst van tabellen - Liste des tableaux

Tableau 1	Distribution des départs à la retraite par âge et durée de carrière dans le scénario de référence à l'horizon 2060 - les hommes du régime salarié.....	3
Tableau 2	Estimations des reports de départ à la retraite à l'horizon 2060 - les hommes du régime salarié	4

1. Introduction

Au cours de la réunion du 13 décembre 2013, la « Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 » a demandé au Bureau fédéral du Plan de rédiger une note technique détaillant son estimation d'un faible (un mois, dans le régime salarié) report des départs à la retraite dans le cadre du scénario HS4_6. Ce scénario est, en termes d'accès à la retraite anticipée, ambivalent. Comparativement à la législation introduite par la réforme des pensions de 2011, ce scénario durcit les conditions d'accès à la retraite anticipée à partir de 61 ans (42 ans de carrière plutôt que 41 ans à 61 ans et 40 ans à partir de 62 ans). Par contre dans ce scénario, le droit à la retraite anticipée est ouvert avant l'âge de 60 ans, qui est l'âge minimum dans la législation actuelle.

Dès lors, dans ce scénario, certains bénéficiaires reporteront (comparativement au scénario de référence) leur départ à la retraite et d'autres l'anticiperont. La section 2 de la présente note offre un bref aperçu de la méthodologie utilisée afin d'estimer ces changements dans les comportements de départ à la retraite. La section 3 illustre cette méthodologie pour les hommes partant à la retraite dans le régime des travailleurs salariés.

2. Bref aperçu méthodologique

Les reports (et anticipations) de départ à la retraite sont estimés sur la base de statistiques de paiement relatives à l'année 2012 fournies par l'ONP et ventilant les départs à la retraite selon l'âge, la durée de carrière, le sexe et le régime. Ces distributions concernent les générations parties à la retraite en 2012. Elles sont amenées à évoluer à l'avenir en raison principalement de la participation accrue des femmes au marché du travail, de la prolongation de la durée des études et de la réforme des pensions de 2011. La méthodologie utilisée à cette fin a été présentée dans le rapport annuel 2012 du Comité d'étude sur le vieillissement¹.

Cette méthodologie suppose que les reports de départ à la retraite sont uniquement dictés par des contraintes d'âge et de durée de carrière et non par des considérations financières. En d'autres termes, les personnes contraintes de reporter (comparativement au scénario de référence où les conditions de départ à la retraite anticipée sont celles instaurées par la réforme des pensions de 2011) leur départ à la retraite, partent à la retraite dès qu'elles remplissent les conditions d'âge et de carrière nécessaires.

En matière d'anticipation, une hypothèse similaire a été retenue dans le cadre de l'évaluation du scénario HS4_6. En l'occurrence, l'hypothèse a été faite que l'ensemble des bénéficiaires qui partaient à la retraite à 60 ans en justifiant d'une carrière d'au moins 43 années (dans le scénario de référence) anticipent leur départ à la retraite dès l'âge où ils atteignent 42 ans de carrière. En d'autres termes, les personnes qui, dans le scénario de référence, partaient à la retraite à 60 ans avec 43 années de carrière, anticiperont dans le scénario HS4_6 leur départ à la retraite d'un an, ceux qui partaient à 60 ans avec 44 années de carrière anticiperont leur départ de 2 ans, ceux qui justifiaient de 45 années de carrière l'anticiperont de 3 ans. Dans ce sens, l'évaluation du scénario HS4_6 retient une estimation maximaliste des anticipations de départ à la retraite.







¹ Comité d'étude sur le vieillissement, Rapport annuel, octobre 2012, p. 46 et suivantes.

3. Illustration au travers des départs à la retraite des hommes du régime des travailleurs salariés

Le Tableau 1 reprend la distribution (estimée) des départs à la retraite des hommes du régime salarié à l'horizon 2060 dans le scénario de référence. Cette distribution est ventilée selon l'âge et la durée de carrière. Dans ce scénario, qui intègre les dispositions de la réforme des pensions de 2011, les conditions de carrière pour un départ anticipé (avant l'âge légal de 65 ans) à la retraite sont de 42 années à 60 ans, 41 années à 61 ans et 40 années à partir de 60 ans.

Tableau 1 Distribution des départs à la retraite par âge et durée de carrière dans le scénario de référence à l'horizon 2060 - les hommes du régime salarié

Effectifs (en milliers)								
Durée de carrière:	39 années et -	40 années	41 années	42 années	43 années	44 années	45 années	Total
Age:								
60 ans	0,0	0,0	0,0	1,7	1,6	1,1	0,4	4,8
61 ans	0,0	0,0	1,9	2,3	0,7	0,6	0,3	5,7
62 ans	0,0	1,2	1,7	0,4	0,6	0,5	0,2	4,6
63 ans	0,0	1,0	0,2	0,3	0,5	0,5	0,2	2,8
64 ans	0,0	0,7	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	1,3
65 ans	4,6	1,7	2,4	4,9	7,9	8,3	4,0	33,9
Total								53,1
Fréquences par âge (en %)								
60 ans	0	0	0	36	32	23	9	100
61 ans	0	0	33	40	12	11	5	100
62 ans	0	26	36	9	12	11	5	100
63 ans	0	36	7	12	18	18	8	100
64 ans	0	58	4	8	12	13	6	100
65 ans	14	5	7	14	23	24	12	100

	Anticipations		Reports
	1 an		2 ans
			3 ans

Les personnes qui devront reporter leur départ à la retraite (d'au maximum deux ans) dans le scénario HS4_6 sont celles qui partaient entre 61 et 64 ans à la retraite avec une carrière de 40 ou 41 ans dans le scénario de référence. Elles représentent un peu plus de 9% de l'ensemble des individus qui partaient à la retraite entre 60 et 65 ans en 2060 dans le scénario de référence.

Selon l'hypothèse retenue dans l'évaluation du scénario HS4_6, les personnes qui anticiperont leur départ à la retraite (d'au maximum 3 ans) sont l'ensemble de celles qui partaient à la retraite à 60 ans avec au moins 43 années de carrière dans le scénario de référence. Elles représentent un peu moins de 6% de l'ensemble des individus qui partaient à la retraite entre 60 et 65 ans en 2060 dans le scénario de référence.

La durée moyenne du report de départ à la retraite des pensionnés qui prenaient leur pension en 2060 dans le scénario de référence est de 1 mois. Une majorité de pensionnés ne modifient pas leur comportement de départ à la retraite et les pensionnés anticipant ce départ sont un peu moins nombreux que ceux le reportant.

En retenant une hypothèse d'absence d'anticipation de départ à la retraite (en d'autres termes, les personnes qui partaient à la retraite à 60 ans avec une carrière de 43 ans ou plus dans le scénario de référence n'anticipent pas, même si ce droit leur est ouvert, leur départ à la retraite), la durée moyenne du report reste peu élevée, elle est de 2 mois.

Tableau 2 Estimations des reports de départ à la retraite à l'horizon 2060 - les hommes du régime salarié

Hypothèse d'anticipation maximaliste (retenue dans l'évaluation du scénario HS4_6)

Durée du report de l'anticipation	-36 mois	-24 mois	-12 mois	0 mois	12 mois	24 mois
Effectifs (en milliers)	0,4	1,1	1,6	45,2	4,6	2,2
Fréquences (en %)	0,8	2,0	2,8	82,1	8,3	4,0
Report total en mois	1					

Hypothèse d'absence d'anticipation

Durée du report de l'anticipation	-36 mois	-24 mois	-12 mois	0 mois	12 mois	24 mois
Effectifs (en milliers)	0	0	0	48,2	4,6	2,2
Fréquences (en %)	0	0	0	87,6	8,3	4,0
Report total en mois	2					